

## Dernier numéro des Reflets de la construction

Rétrospective et nouveaux objectifs par Sandra Bulet, cheffe projets et communication de constructionsuisse

Les toutes dernières nouvelles sur les contrats de la KBOB • Swissbau: le premier salon de la construction et de l'immobilier en Suisse • comptes-rendus et autres informations. Voilà ce que vous pourrez lire dès janvier dans notre newsletter.

A nos lecteurs et à nos abonnés, Vous avez entre les mains le dernier numéro des Reflets de la construction sous forme imprimée. *constructionsuisse* a décidé de vous transmettre dorénavant toutes les informations relatives à la construction sous forme électronique. Pendant 34 ans, les Reflets de la construction ont eu beaucoup de succès, mais l'organisation nationale veut suivre les signes du temps en optant pour un moyen de communication moderne. L'impression des Reflets de la

construction sous la forme actuelle sera donc abandonnée. Vous recevrez dès l'année prochaine notre newsletter, qui contiendra des informations encore plus actuelles sur des thèmes importants pour notre branche.

### Rétrospective

La Conférence suisse de la construction (CSC), association ayant précédé notre organisation nationale de la construction,

a été fondée en 1975. A cette époque, les investissements de construction avaient sensiblement diminué et les emplois avaient fondu. Les parties concernées étaient à la recherche de possibilités pour enrayer cette situation. Et c'est pourquoi la CSC a été créée. C'est en septembre 1977 que le premier numéro des Reflets de la construction a été publié. Vu la situation, il n'était pas étonnant qu'il soit consacré avant tout à l'analyse de l'activité dans la construction, ce qui a été le cas pendant de nombreu-



ses années. Publiée au printemps 1977, une enquête de la CSC a analysé la situation de la construction dans la 4<sup>e</sup> année de récession; son constat: la baisse s'était ralentie dans notre branche mais le creux de la vague n'était pas encore atteint. Dans les Reflets de la construction de septembre 1978, la CSC a plaidé pour une stabilisation de l'activité de notre branche dans le secteur public en se basant sur une enquête menée auprès des associations membres. Selon cette association, il faut poursuivre et renforcer la politique selon laquelle les projets publics doivent être planifiés suffisamment tôt et appuyés par le biais de programmes pluriannuels et de plans de financement. C'est le principal message qu'on peut lire dans le numéro 5 des Reflets de la construction.

Les articles sur la situation dans la construction se sont modifiés en fonction de l'évolution de l'économie. Ainsi après l'essor du début des années 80, la forte augmentation de l'activité de construction a été un thème crucial. L'article de fond du numéro 46 basé sur le discours prononcé le 9 novembre 1988 par Erwin Grimm, président de l'époque, est arrivé à la conclusion qu'il ne fallait pas s'attendre à de surchauffe même si la construction suisse était en forte croissance depuis quelque temps. Cette déclaration avait été étayée par un aperçu de l'évolution de l'activité de 1984 à 1988 en comparaison internationale. Selon cet aperçu, on voyait nettement que les taux de croissance de la Suisse relevés à ce moment-là étaient importants, mais sensiblement inférieurs à ceux des principaux pays industrialisés d'Europe occidentale.

Par la suite, les Reflets de la construction ont été de plus en plus consacrés à d'autres thèmes, mis à part le rapport sur la situa-

tion dans notre branche. Avec le temps, des articles sur l'aménagement du territoire ainsi que sur la politique énergétique, écologique et des transports ont été publiés de même que sur l'offre en espace habitable. Ainsi l'édition no 45 de septembre 1988 a mis en garde contre l'initiative «Ville-campagne» soumise en votation populaire le 4 décembre 1988. Selon les initiants, il fallait créer un droit foncier selon lequel «des immeubles ne peuvent être acquis que pour un usage personnel dont le besoin doit être prouvé, ou en vue de l'aménagement de logements à des prix avantageux». Selon l'article paru dans cette édition des Reflets, une mise en œuvre de ce postulat aurait eu pour effet de paralyser la construction de nouveaux logements ainsi que les travaux d'entretien et de rénovation.

Dans l'édition no 60 de juin 1992, l'article de fond était dédié à l'arrêté fédéral sur la construction de la nouvelle transversale alpine (NLFA). La ferme volonté du Parlement de réaliser ce projet à des conditions économiquement avantageuses avec comme corollaire la concurrence européenne devait, selon cet article, être mise en œuvre par la fixation de mesures concrètes à respecter pour les appels d'offres et les procédures d'adjudications relatives aux mandats de planification et d'exécution.

Ainsi, les Reflets ont abordé pendant toutes ces années des thèmes importants pour la branche en prenant, cas échéant, position de manière percutante sur des dossiers politiques concernant la construction.

### **Nouveaux objectifs Moyen de communication moderne**

Depuis 1977, les Reflets de la construction publient une fois par trimestre des articles

consacrés à des dossiers importants pour notre branche. A l'avenir, nous ne faillirons pas à cette tradition, mais continuerons à éditer de tels articles par le biais de newsletters électroniques. Dans le même temps, nous avons l'intention d'augmenter légèrement le rythme de parution. Ainsi, il est prévu d'envoyer cette newsletter six fois par an, en règle générale tous les deux mois selon l'actualité à couvrir. L'appréciation de la situation dans la construction continuera à jouer un rôle essentiel. En outre, des informations sur d'importants dossiers politiques seront publiées. Comme vous pourrez le constater, cette newsletter vous informera plus rapidement sur des thèmes intéressants notre branche. Nous sommes convaincus que ce moyen de communication moderne répondra à vos attentes et espérons continuer à vous compter parmi nos fidèles lecteurs.

### **Nouveau: Newsletter de constructionsuisse dès 2012**

Dès janvier 2012, *constructionsuisse* publiera une newsletter électronique en lieu et place des Reflets de la construction sous forme imprimée. Cette newsletter vous informera de thèmes d'actualité dans la politique et la construction. Ainsi, les Reflets de la construction se mueraient en une forme de communication moderne. Enregistrez-vous aujourd'hui déjà sur notre site Internet [www.constructionsuisse.ch](http://www.constructionsuisse.ch) pour recevoir la newsletter, la première fois dès fin janvier 2012. Un grand merci de votre intérêt!

## **Cérémonie d'inauguration de la Swissbau du 17 janvier 2012**

### **«Construire sans défauts – vœu pieux ou réalité?»**

**C'est le 17 janvier 2012, que débutera la Swissbau à Bâle. L'inauguration officielle sous le titre «Construire sans défauts – vœu pieux ou réalité?» se tiendra le premier jour en présence du Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann.**

La Swissbau qui se tiendra du 17 au 21 janvier 2012 sera une fois de plus le premier salon de la construction et de l'immobilier en Suisse. Pas moins de 1200 exposants d'une vingtaine de pays présenteront leurs produits aux plus de 100 000 visiteurs attendus.

*constructionsuisse* est responsable de l'organisation de l'inauguration officielle et invite les personnes intéressées à la cérémonie d'ouverture traditionnelle qui

se déroulera mardi 17 janvier à 9 h 30. L'invité de marque sera le Conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann. Lors du débat animé par le CN Filippo Leutenegger, les experts issus des milieux scientifiques, politiques et économiques discuteront de la question «Construire sans défauts – vœu pieux ou réalité?», sans contester l'une des principales préoccupations de tous les intervenants à l'acte de construire.

Pour tout complément d'information:  
[www.swissbau.ch](http://www.swissbau.ch)  
[www.constructionsuisse.ch](http://www.constructionsuisse.ch)



## Temps forts de l'assemblée plénière de *constructionsuisse*

# Etat des lieux sur le plan politique et dans la construction

**L'assemblée plénière d'automne de *constructionsuisse* a été consacrée à l'appréciation de la situation politique actuelle et aux prévisions économiques futures. Le président de l'organisation nationale de la construction, le conseiller national Hans Killer a présenté trois orateurs de marque: l'ancien Conseiller fédéral Kaspar Villiger, président du conseil d'administration de l'UBS, Martin Neff, chef économiste au Credit Suisse et Walter Thurnherr, secrétaire général du DETEC.**

«Au cours des derniers mois, la branche de la construction s'est révélée très robuste et a stimulé la conjoncture. Cette année également, la marche des affaires a été taxée de positive dans les différents secteurs de notre branche». C'est ce qu'a déclaré le président Hans Killer dans son message de bienvenue devant de nombreux participants. Après avoir jeté un coup d'œil sur la situation économique morose à l'échelle mondiale et aussi européenne, il a présenté un bilan en principe positif pour la Suisse. Selon ses indications, les perspectives se sont toutefois détériorées dans certains secteurs pour ce qui est des commandes et de l'emploi. Il a souligné qu'une gestion minutieuse et modérée des finances publiques était nécessaire. Et de relever: «Nous sommes également appelés à assurer le financement de l'entretien et de l'extension de nos infrastructures, un immense avantage comparatif de notre pays.»

### Dossiers actuels de *constructionsuisse*

Hans Killer a passé en revue l'année touchant bientôt à sa fin en se focalisant sur quelques dossiers politiques importants examinés par *constructionsuisse*. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'organisation nationale s'est engagée activement dans l'élaboration du contre-projet à l'initiative pour le paysage. Il a été possible d'aboutir à un compromis acceptable. Ainsi, on devrait parvenir à donner une réponse crédible à l'initiative pour le paysage, nuisible pour notre économie.

Les organes de *constructionsuisse* ont une fois de plus planché sur le projet de révision de la loi sur les cartels. L'organisation nationale a rejeté catégoriquement cette

révision car à ses yeux, elle entraînerait un sensible durcissement des dispositions et serait une étape en direction d'une interdiction généralisée des cartels.

L'harmonisation du droit formel de la construction et les mesures visant à accélérer la procédure d'adjudication des marchés publics selon le projet du Conseil fédéral demeurent des sujets d'actualité brûlants. Selon *constructionsuisse*, une meilleure coordination entre la Confédération et les cantons, d'une part et entre les cantons eux-mêmes, d'autre part, permettrait de franchir une étape en vue de la réalisation du marché intérieur dans la construction.

### Politique de l'aménagement du territoire dans l'optique de la Confédération

A l'avenir, il faudra harmoniser encore davantage la politique de l'aménagement du territoire et celle des transports. C'est ce qui ressort de l'exposé de Walter Thurnherr, secrétaire général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Il a relevé les évolutions liées entre elles dans les transports, la construction et l'aménagement du territoire. D'ailleurs, la «Cohérence dans la politique des transports et de l'aménagement du territoire en Suisse» sera un des dossiers prioritaires du DETEC.

### Evolution économique en périodes turbulentes

Deux représentants de grandes banques ont fait le point sur l'état de notre situation économique en se risquant à faire quelques pronostics pour l'avenir. Martin Neff,



Le président, le CN Hans Killer a souhaité la bienvenue à de nombreux invités et délégués ainsi qu'à trois orateurs de marque.

chef économiste au Credit Suisse, a intitulé son exposé «2012: année des grandes décisions?». En s'appuyant sur les indicateurs disponibles, il a estimé que la Suisse sortira affermie de la crise malgré les turbulences sur les marchés financiers et la force du franc. S'agissant de la construction, il a confirmé l'évolution positive des investissements en se référant là aussi à de nombreuses données chiffrées. Au cours des trois dernières années, ceux-ci ont augmenté de 3 resp. 3,5 %. Selon Martin Neff, les dépenses de construction devraient s'accroître de 1,5 % en 2011. Les prévisions de croissance du PIB sont revues à la baisse; elles sont de 0,5 % contre 2 % à l'origine.

### La Suisse a besoin d'une place financière

Selon l'ancien Conseiller fédéral Kaspar Villiger, il faut engager des réformes afin que la Suisse fasse à nouveau partie du peloton de tête. Dans son exposé, le président du conseil d'administration de l'UBS a illustré les mesures à prendre à long terme afin de garantir le maintien des avantages comparatifs, tels qu'assurances sociales saines, infrastructures performantes et conditions-cadres macro-économiques favorables. A son avis, les taux d'intérêt trop bas pendant une longue période ont entraîné des distorsions et des risques. Notre pays doit demeurer attrayant pour les investisseurs, il le sera si l'on engage les mesures qui s'imposent. Pour Kaspar Villiger, il faut que la politique veillant à garantir l'attractivité de notre site soit une tâche permanente. Il attend un avantage structurel pour la recherche sur les innovations. Même si les problèmes de crise dominent, il est indiqué de ne pas perdre de vue les facteurs de succès de la Suisse à long terme.



L'assemblée plénière de *constructionsuisse* a été entièrement consacrée à l'appréciation de la situation sur le plan politique et économique.

# Nouvelle révision projetée de la loi sur les cartels (LCart)

de Sandra Bulet, cheffe projets et communication de constructionsuisse

**Le 23 septembre 2011, le Département fédéral de l'économie (DFE) a fixé pour début octobre une consultation sous forme de conférence concernant la révision de la loi sur les cartels (LCart). Il s'agit du troisième projet de révision de cette loi rien qu'en l'espace d'un an. Ce faisant, le Conseil fédéral veut agir de manière plus stricte que jusqu'ici contre les ententes sur les prix et durcir sensiblement la législation.**

Au cours des derniers mois, on avait reproché à certains secteurs économiques qu'il n'était pas possible de répercuter sur le consommateur final, voire dans une mesure insuffisante les gains de change découlant de la force du franc suisse. C'est ce qui a amené le Conseil fédéral à engager en août un processus visant à durcir la législation sur les cartels. Le Conseil fédéral espère être en mesure de résoudre la problématique selon les attentes des consommateurs en introduisant une interdiction partielle de cartels assortie à des possibilités de justification dans des cas spécifiques. Avec le projet mis en consultation, le Conseil fédéral entend interdire outre les accords horizontaux sur les prix, les quantités et la répartition géographique, les ententes verticales sur les prix et les cloisonnements territoriaux. Par conséquent, ces accords seront désormais illicites si un examen au cas par cas conclut qu'ils ne sont pas justifiés pour des motifs d'efficacité économique.

## La branche de la construction opposée au projet de révision

La branche de la construction s'est opposée énergiquement au projet mis en consultation. A ses yeux, le changement de système prévoyant une interdiction partielle des cartels et le renversement du fardeau de la preuve en cas d'ententes va, selon toute évidence, trop loin. D'ailleurs, *constructionsuisse* avait déjà plaidé, à différentes occasions, en faveur des possibilités visant à flexibiliser les accords verticaux. A son avis, il faut créer une marge de manœuvre appropriée, car ces accords sont susceptibles d'être souvent économiquement avantageux. En fait, les accords

verticaux permettent aussi, sur le plan de l'économie nationale, d'optimiser la chaîne de distribution de la production au service en passant par la vente. C'est ce qui figurerait du reste dans le rapport explicatif relatif à la procédure de consultation du 30 juin 2010. La révision actuelle telle que proposée entraînera non pas une flexibilisation, mais un net durcissement. Le système s'en trouverait simplifié exclusivement pour les autorités de la concurrence, mais cela ne serait aucunement le cas des entreprises. De plus, les possibilités de justification au moyen desquelles un accord peut être justifié dans des cas spécifiques représente une grande inconnue. Les justifications possibles devraient être réglées par voie d'ordonnance ou par une communication de la Commission de la concurrence (Comco). Enfin, le renversement du fardeau de la preuve – selon lequel l'entreprise doit à l'avenir prouver que l'accord est justifié pour des motifs d'efficacité économique – entraîne un changement de système ne s'insérant pas dans notre système juridique. Les modifications ne seraient donc ni appropriées, ni désirables.

## Branche axée sur la concurrence

Malgré la bonne situation des commandes, la branche de la construction est confrontée à une lutte extrêmement âpre sur les prix. Ce mouvement s'est sensiblement intensifié au cours des dernières années à un tel point que certains secteurs et entreprises ne sont plus en mesure de réaliser de marge bénéficiaire. C'est un phénomène mis en évidence à plusieurs reprises par des enquêtes au sein de la branche. Les pouvoirs publics, importantes entités adjudicatrices sur le marché, jouent un grand rôle. De ce fait, les entreprises de construction ont parfois l'impression d'être mises au pied du mur, soit en relation avec une pression sur les prix ne cessant de croître, soit avec des contrats déséquilibrés. Mais malgré ce cadre donné, la branche n'est souvent pas à l'abri de reproches selon les-

quels elle adopte un comportement contraire à la concurrence. La construction comprend de moins en moins cette pression venant des deux côtés. A ses yeux, un nouveau durcissement de la législation sur les cartels n'est pas non plus compréhensible.

## Une procédure précipitée

Non seulement le contenu du projet, mais la procédure adoptée lors de la dernière consultation sont sous les feux de la critique dans des cercles étendus. Compte tenu de la problématique liée aux taux de change, un aspect tout nouveau a été mis en discussion à la dernière minute, dont il n'avait pas été question dans la première et la deuxième procédure de consultation. Le projet de juin 2010 prévoyait encore des possibilités de flexibilisation en relation avec les ententes verticales, éléments qui sont supprimés dans la toute dernière consultation. Bien au contraire, cet aspect devrait être encore durci. En outre, le délai imparti pour le dépôt des prises de position n'était que de deux semaines environ. La fixation et la tenue de consultations sous la forme de conférence sont en partie contestées. Selon son rapport du 7 septembre 2011, la commission de gestion du Conseil national a attiré l'attention sur le fait que certaines optimisations étaient nécessaires dans les procédures de consultation et d'audition. Dans ce contexte, elle a même demandé de renoncer à l'avenir à des consultations sous forme de conférence.

Les fréquentes procédures de consultation et la grande effervescence dans le cadre du dernier projet de révision nuisent à la sécurité juridique, pèsent sur les entreprises et l'économie, phénomène renforcé en ces temps difficiles. Pour toutes ces raisons, *constructionsuisse* s'oppose à la révision proposée. A ses yeux, il faut s'y abstenir et aborder la thématique de manière pondérée et sans être pressé par le temps. Malgré les critiques qui lui ont été transmises, le Conseil fédéral veut apparemment s'en tenir au système permettant une interdiction cartellaire partielle. C'est ce qu'il a confirmé dans son communiqué de presse du 16 novembre 2011.



## Appréciation de la situation par *constructionsuisse*: résultat annuel réjouissant

### Activité élevée mais ralentissement de la demande

**La plupart des secteurs économiques affichent un aplatissement des affaires et un nouveau ralentissement de la demande est attendu. En ce moment, la situation n'est désormais favorable que dans la construction. La planification, le génie civil et le secteur du logement continuent à stimuler la conjoncture dans notre branche.**

La planification et la construction ont annoncé cet été des records relatifs à l'appréciation de la situation, mais ceux-ci n'ont pas été atteints partout. Toutefois, les entreprises émettent toujours un jugement favorable au niveau de la demande et des réserves de travail. C'est ce qui ressort de l'enquête réalisée en octobre par le Centre de recherches d'études conjoncturelles (KOF) de l'EPF auprès des entreprises de construction.

#### Planification orientée à la hausse

Les bureaux d'étude annoncent pour la plupart une bonne marche des affaires, leur jugement est ainsi semblable à celui de l'été. Selon l'enquête du KOF réalisée sur mandat de la SIA, la demande et le volume de prestations ont dans l'ensemble augmenté. Les bureaux d'architectes annoncent un accroissement de la demande et une amélioration des réserves de travail, leurs affaires sont excellentes. Le volume de construction lié aux nouveaux contrats a maintenu son niveau déjà élevé dans la construction de logements selon les résultats relevés cet été. La demande, qui avait atteint un haut niveau dans les bureaux d'ingénieurs, n'a pas enregistré de nouvelle augmentation.

#### Le génie civil stimule le secteur principal de la construction

Le génie civil et le logement ont stimulé le secteur principal de la construction au troisième trimestre. Les chiffres d'affaires réa-

lisés par les entrepreneurs ont augmenté de 1,7 % à 5,6 milliards de francs. C'est ce qui ressort de la dernière enquête trimestrielle de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE). Le génie civil a affiché une augmentation de 6,7 % et le logement de 2,2 %. La hausse est encore bien plus prononcée dans les commandes du génie civil qui ont bondi d'env. 24 %. Dans l'ensemble (bâtiment et génie civil), il en résulte un accroissement de 12,8 % à environ 5,1 mrd. de francs. Pour leur part, les réserves de travail se sont accrues de 5,9 % à 12,4 mrd. de francs dans le secteur principal de la construction (SPC).

Dans le logement, l'activité a enregistré encore une légère progression au troisième trimestre et le secteur demeure robuste. Pour preuve, les offices de la construction ont délivré environ 45 000 permis au cours des neufs premiers mois de 2011 (+10 %).

Selon la SSE, les constructions pour l'économie demeurent la principale source de préoccupation. Les entreprises sont moins enclines à investir, ce qui se reflète dans la baisse des chiffres d'affaires de 11,5 % et des projets de construction de 12,6 %. Mais les entrées de commandes sont demeurées constantes.

Les entreprises de construction constatent que les pouvoirs publics ont tendance à lancer des appels d'offres pour des projets et à les adjuger plus tôt que ce n'était le cas l'année dernière. Cela permet de planifier les activités pour l'année à venir et se reflète également dans les résultats réalisés.

ment revues à la baisse par rapport au dernier trimestre. Elles se situent au même niveau qu'à fin 2010 ainsi que l'indique la courbe de l'entrée prévue des commandes.

A l'instar du 2<sup>e</sup> trimestre 2011, les affaires sont qualifiées de moyennes dans le secteur du *chauffage*. Il n'y a quasiment pas de variation par rapport aux deux trimestres antérieurs, le volume étant stable quoique à un faible niveau. La durée des réserves de travail a encore légèrement augmenté par rapport au trimestre précédent.

Dans les *techniques du bâtiment*, il y a un bémol dans l'appréciation de la situation pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2011. Selon l'Association Enveloppe des Edifices Suisse, la force du franc a eu davantage de retombées sur l'économie qu'on ne le prévoyait. Les entrées des commandes pronostiquées ont encore diminué par rapport au trimestre précédent.

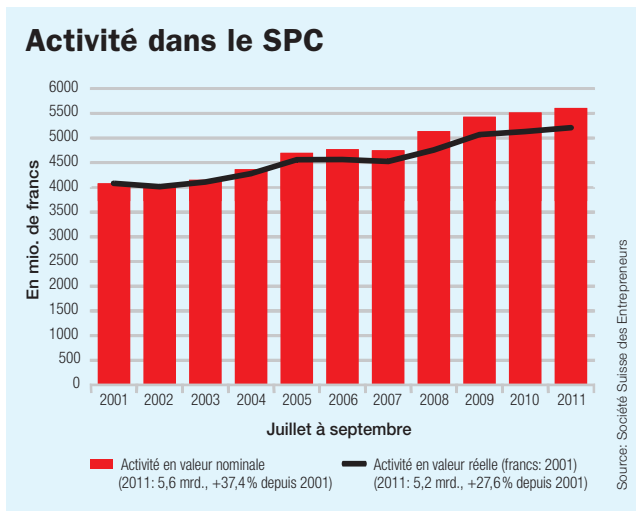
Dans le *revêtement des sols, parois et plafonds*, la marche des affaires et le degré d'utilisation des capacités sont qualifiés de favorables compte tenu de l'activité évoluant à un niveau élevé dans son ensemble. Le degré d'utilisation des capacités a même établi un niveau record selon la Communauté d'intérêts de l'Industrie Suisse du Parquet (ISP).

#### Bilan optimiste et prévisions modérées

En cette fin d'année, la branche de la construction affiche un optimisme modéré quant aux prévisions futures. Le secteur de la planification émet des pronostics réservés, les entreprises étant légèrement plus nombreuses à tabler sur un recul que sur une hausse de la demande. Ainsi, l'évaluation pronostiquée des affaires a passé en zone négative selon la SIA. Cependant, les bureaux d'étude demeurent confiants concernant les prestations.

Dans le secteur principal de la construction, le niveau stable des projets pour le quatrième trimestre permet d'être optimiste dans un avenir proche. Ceci se reflète notamment dans les chiffres relatifs aux permis octroyés (d'env. 45 000 jusqu'à octobre) ainsi qu'aux unités de logement en construction (71 000, état à fin juin). Les valeurs relevées ont atteint un tel niveau pour la dernière fois au début des années 90.

CM



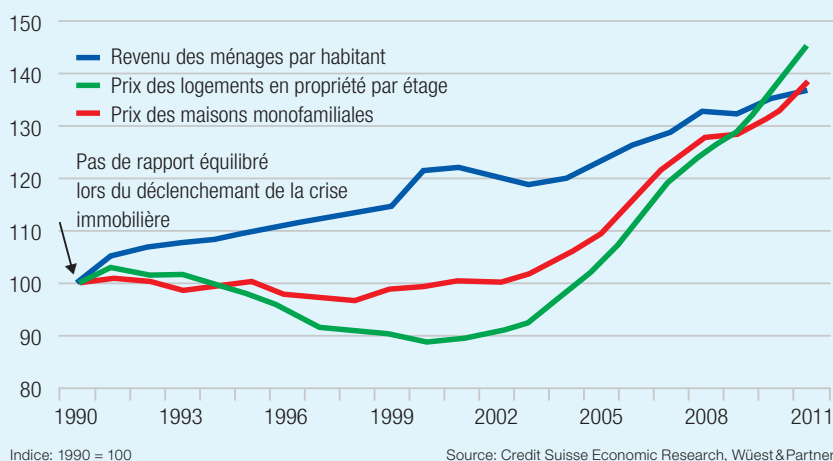
#### Second-œuvre et techniques du bâtiment

La marche des affaires est toujours favorable dans le secteur du *sanitaire*, les affaires se situent à un niveau élevé, c'est ce que constate *suissetec*. La durée des réserves de travail a fortement augmenté. Cependant, les perspectives des entreprises sont nette-

# Baromètre conjoncturel de la construction, décembre 2011

Chiffres-indices de l'industrie de la construction	3 <sup>e</sup> trim. 2010	4 <sup>e</sup> trim. 2010	1 <sup>er</sup> trim. 2011	2 <sup>e</sup> trim. 2011	3 <sup>e</sup> trim. 2011	3 <sup>e</sup> trim. 2010	4 <sup>e</sup> trim. 2010	1 <sup>er</sup> trim. 2011	2 <sup>e</sup> trim. 2011	3 <sup>e</sup> trim. 2011
<b>Planification (KOF/SIA)</b>	<b>Estimation marche actuelle des affaires<sup>1</sup></b>					<b>Estimation marche des affaires dans 6 mois<sup>1</sup></b>				
Total	43	42	33	8	64	7	13	15	5	-2
- Bureaux d'architectes	34	35	32	15	66	11	16	15	12	6
- Bureaux d'ingénieurs	49	46	33	3	71	5	11	15	1	-10
<b>Secteur principal de la construction (SSE)</b>	<b>Marche actuelle des affaires (activité)<sup>2</sup></b>					<b>Carnet de commandes<sup>3</sup></b>				
Total	2	4	15	3	2	1	-2	7	6	6
- Bâtiment	-3	2	11	-3	-4	1	4	4	-1	-5
Construction de logements	-2	3	16	2	2	7	8	13	12	-5
Autres secteurs du bâtiment	-5	-2	-7	-8	-12	-4	-2	-7	-19	-9
- Génie civil	7	6	20	10	7	2	-6	9	10	14
- Secteur public	7	3	21	7	4	-2	-9	7	11	15
- Secteur privé	-2	6	12	1	0	5	6	8	-1	-4
<b>Second-œuvre et techniques du bâtiment</b>	<b>Estimation marche actuelle des affaires<sup>1</sup></b>					<b>Durée des réserves de travail en mois</b>				
	1.10. 2010	1.1. 2011	1.4. 2011	1.7. 2011	1.10. 2011	1.10. 2010	1.1. 2011	1.4. 2011	1.7. 2011	1.10. 2011
Revêtements de sols, de parois et de dalles (ISP)	47.0	9.0	25.7	22.0	42.5	4.0	3.0	4.0	3.0	4.0
Installations sanitaires (suissetec)	63.5	41.0	46.5	61.5	61.0	5.0	4.0	5.5	3.5	5.5
Entreprises de chauffage (suissetec)	61.0	53.5	11.5	15.0	12.0	4.5	4.0	2.5	3.5	3.5
Toitures et façades (ASTF)	65.0	47.5	59.0	81.0	60.0	4.0	3.0	5.0	3.5	3.5
Installateurs-électriciens (USIE)	85.5	85.0	84.5	91.0	83.5	4.0	4.5	4.0	5.5	4.5
Peinture et plâtrerie	56.0	35.0	66.5	84.5	74.5	4.0	4.0	5.0	4.0	4.5
<b>Industrie</b>	<b>Variation de la situation de rendement<sup>1</sup></b>					<b>Durée des réserves de travail en mois</b>				
Construction métallique (USM)	-10.0	-37.5	-16.0	-41.0	-32.5	3.5	3.5	3.0	4.0	3.5
Entreprises de menuiserie (VSSM)	11.0	8.5	4.0	-5.0	3.0	3.5	3.5	3.5	3.0	3.5
<b>Production et négoce</b>	<b>Livraisons de ciment CH et variations en % par rap. au trimestre de l'année précédente</b>									
Cemuisse, Association suisse de l'industrie du ciment	3 <sup>e</sup> trimestre 2010	4 <sup>e</sup> trimestre 2010	1 <sup>er</sup> trimestre 2011	2 <sup>e</sup> trimestre 2011	3 <sup>e</sup> trimestre 2011					
Livraisons en tonnes	1'287'305	1'101'861	1'020'416	1'303'813	1'257'651					
Variat. en % par rapport au trimestre de l'année précédente	5,8	5,1	21,2	-1,4	-2,3					

## Evolution des prix et des revenus sur le marché immobilier



<sup>1</sup> Différences entre les parts de réponses positives et négatives en %

<sup>2</sup> Chiffres d'affaires nominaux en CHF, variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente

<sup>3</sup> Carnets de commandes en valeurs nominales en CHF en fin de trimestre, variation en % par rapport au trimestre de l'année précédente

Publication: secrétariat central de constructionsuisse  
Weinbergstrasse 55, 8042 Zurich  
Tél. 043 268 30 40, fax 043 268 30 44  
www.constructionsuisse.ch  
info@bauenschweiz.ch

Président: Hans Killer, conseiller national,  
Untersiggenthal AG

Directeur: Charles Buser

Rédaction et photos: Curt Mayer

Adaptation française: Françoise Gilg

Réalisation graphique: Sihldruck AG, Zurich

Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.